**- Pièce d’appui requise pour le critère d’évaluation LENOZ 6.6.1 –**

Le projet en référence ci-dessous a été étudié au niveau du confort d’hiver :

n° cadastral

ou n° dossier LENOZ

ou adresse

Le calcul de la température de surface des parois en contact avec la température extérieure est repris en annexe et réalisé sur base de la formule suivante :

θsi = θi – Rsi · (θi – θe) / RT

Plafond / toiture : 19,68°C est supérieur à 18°C → critère atteint

Murs : 19,55°C est supérieur à 18°C → critère atteint

Fenêtres : 16,34°C est supérieur à 14°C → critère atteint

Planchers : Le plancher étant contre cave, il n’est pas en contact avec la température extérieure, la preuve n’est pas nécessaire.

Dans notre projet, il n’y a pas de chauffage intégré dans les parois, la température supérieure à 29° pour les planchers et à 35°C pour les murs et les plafonds/toiture ne doit pas être vérifiée.

**Conclusion** : Chaque paroi de l’enveloppe a une de température superficielle répondant aux conditions du critère Lenoz 6.6.1 → **critère atteint**

Remarque :

Le cas échéant, la température de surface d’une paroi avec chauffage intégré est établie sur base de la formule suivante :

θFB,O = θi +( qFB / 8,92 ) ( 1/1,1 )

avec qFB : Flux de chaleur d’un chauffage sol (en fonction de la mise en œuvre du chauffage sol) donné par l’installateur

Date, Nom, prénom, signature

Luxembourg, le 06.06.2017